

CHAPITRES		CLE de répartition (pourcentage)
Numéros	Libellés	
31.91	Indemnités résidentielles.....	4
33.90	Cotisations sociales. - Part de l'Etat.....	18
33.91	Prestations sociales versées par l'Etat.....	4

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1985.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

M.-H. BÉRARD

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre
de l'urbanisme, du logement et des transports,
chargé de la mer,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur des gens de mer

et de l'administration générale,

J. DE RANGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 85-446 du 19 avril 1985 modifiant le décret n° 81-889 du 29 septembre 1981 portant création de la réserve naturelle du Courant d'Huchet (Landes)

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'environnement,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et le décret n° 77-1298 du 25 novembre 1977 pris pour son application ;

Vu le décret n° 81-889 du 29 septembre 1981 portant création de la réserve naturelle du Courant d'Huchet (Landes),

Décète :

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} du décret n° 81-889 du 29 septembre 1981 est ainsi modifié :

I. - Alinéa 2, sous « Commune de Moliets-et-Maa », lire : « (180 hectares 51 ares 89 centiares) », au lieu de : « (200 hectares 82 ares 69 centiares) » ;

II. - Alinéa 3, à côté de « Commune de Léon », lire : « (355 hectares 73 ares 65 centiares) », au lieu de : « (350 hectares 16 ares) » ;

III. - Alinéa 4, sous « Commune de Vielle-Saint-Girons », lire : « (81 hectares 68 ares 81 centiares) », au lieu de : « (105 hectares 23 ares 94 centiares) » ;

IV. - Au lieu et place de la dernière phrase de l'article 1^{er}, lire : « soit une superficie totale de 617 hectares 94 ares 15 centiares, non comprise la partie du domaine public constitué par le Courant d'Huchet lui-même, ni celle des divers ruisseaux et chemins ruraux ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. - Le ministre de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1985.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'environnement,

HUGUETTE BOUCHARDEAU

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 19 avril 1985 portant réintégration et affectation (administrateurs civils)

Par arrêté du Premier ministre en date du 19 avril 1985, M. Prieur (Denis), administrateur civil hors classe, en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, est réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Arrêté du 22 avril 1985 portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil du secteur public

Par arrêté du Premier ministre en date du 22 avril 1985, M. Algan (Luc) est nommé secrétaire général du Haut Conseil du secteur public, en remplacement de M. Morin (François) appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Arrêté du 10 avril 1985 portant détachement (services extérieurs du Trésor)

Par arrêté du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur en date du 10 avril 1985, M. Dayre (Henri), directeur adjoint des services départementaux du Trésor, est placé en service détaché, pour une période maximale de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1985, auprès de l'entreprise minière et chimique pour exercer les fonctions de chef de la comptabilité générale.

Arrêté du 16 avril 1985 portant mise en disponibilité (inspection générale des finances)

Par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'économie, des finances et du budget en date du 16 avril 1985, M. Bon (Michel), inspecteur des finances, est placé en position de disponibilité, au titre de l'article 25 du décret n° 59-309 du 14 février 1959, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint du groupe Carrefour pour une période de trois ans à compter du 16 avril 1985.